

MODALITES D'INSCRIPTION

Tout jeune, participant à une activité au sein de la structure jeunesse, à une activité extérieure (sortie, séjour), à une animation spécifique (chantier, atelier, etc.) ou à une prestation payante (repas, etc.), doit être au préalable à jour du **dossier d'inscription** et avoir réglé la **cotisation annuelle**. Le paiement de cette cotisation annuelle est **obligatoire** et donne accès aux 4 CAJ de la CCF et à toutes les activités qu'ils proposent.

Le dossier d'inscription comprend :

- Une fiche de renseignements et une fiche sanitaire
- Une attestation d'assurance scolaire valide (responsabilité civile)
- Un document attestant que le jeune est à jour de ses vaccinations (copie du carnet de santé)
- Une attestation en cours de validité de **Quotient Familial** de la CAF. En cas de non présentation de cette attestation, les tarifs correspondant au QF le plus élevé seront appliqués.
- Un contrat d'inscription en double exemplaire (un exemplaire est à conserver par la famille et un autre à remettre à la structure)
- Le règlement intérieur de la structure signé par la famille et le jeune
- Un document relatif au droit à l'image à signer (accepter ou refuser)

Ce dossier doit être remis **complet** au responsable de la structure, en y joignant le règlement de la cotisation en espèces ou en chèque bancaire à l'ordre de LE&C Grand Sud. Le montant de la cotisation dépend du Quotient Familial (voir tableau ci-dessous).

L'inscription est valable pour une année scolaire, du 1er septembre au 31 août suivant.

Toute inscription prise en cours d'année n'est valable que pour la période en cours.

Tranche de QF	Montant de l'adhésion
0 < QF < 600	12€
601 < QF < 1200	13,50€
1201 < QF < 1800	15€
QF > 1800	18€



Les 4 structures jeunesse sont ouvertes à tous les jeunes. La mixité est une composante fondamentale de leurs fonctionnements. L'accueil et l'inclusion des jeunes en situation de handicap est un engagement fort de LE&C Grand Sud.

Une procédure spécifique aux CAJ de la CCF a été élaborée pour faciliter cette démarche. Les jeunes et leurs familles sont reçus au préalable lorsque c'est possible, ou suite au premier accueil pour échanger et mettre en place des modalités d'accueils spécifiques si nécessaire. L'objectif est de faciliter l'arrivée du jeune au sein des groupes et de le rassurer, si besoin, ainsi que sa famille.

Le pôle « Accueil en milieu ordinaire » de LE&C Grand Sud est en soutien des équipes dans cette démarche.